

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 octobre 2025

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 5 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 13.10.2025 <u>Date d'affichage</u> 13/10/2025	PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA , Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Séverine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Mélanie DELANNOIS, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Bertrand RADIGOIS ONT DONNÉ PROCURATION : Bernadette DEHAENE à Catherine KOPEC, Martine DELZENNE à Frédérique FERREIRA, Eric EGO à Pascal ROUSSEAU, Quentin BERNARD à Bernard DELEMER, Audrey VERHAEGHE à Carole HURIAU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 99/2025/LM/ND

Objet : Demande de subvneiton du collège Marguerite Yourcenar dans le cadre de l'organisation des ateliers scientifiques 2025

Notice explicative

Le collège Marguerite Yourcenar de Marchiennes et plus particulièrement l'enseignant des Sciences de la Vie et de la Terre veut organiser des ateliers scientifiques et technologiques pour étudier le projet « Des insectes au service de la justice ».

Un dossier a été présenté dans le cadre d'un appel à projets et a reçu un avis très favorable de la commission d'étude. Toutefois, malgré cette appréciation positive, aucune subvention n'a été accordée à ce jour. Le projet demeure tributaire de financements complémentaires, notamment pour la réalisation de sorties pédagogiques et l'acquisition de matériel spécifique.

Le collège Marguerite Yourcenar sollicite la Ville de Marchiennes pour l'octroi d'une subvention de 150 euros sur un budget prévisionnel de 560 euros.

Aussi, l'avis du Conseil Municipal est demandé pour l'attribution d'une subvention de 150 euros pour permettre au collège Marguerite Yourcenar d'organiser ces ateliers scientifiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la demande de subvention formulée par la Direction du Collège Marguerite Yourcenar en date du 19/09/2025.

Vu la commission finances – administration générale du 20 octobre 2025.

Considérant l'intérêt de soutenir le collège Marguerite Yourcenar dans la mise en œuvre de ses ateliers scientifiques, contribuant à l'enrichissement des parcours éducatifs des élèves ;

Le Conseil municipal décide :

Article 1^{er} : d'accorder une subvention de 150 euros au collège Marguerite Yourcenar pour la mise en œuvre d'ateliers scientifiques 2025-2026 ;

Article 2 : d'inscrire cette dépense sur les imputations budgétaires 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Vote du Conseil Municipal :

Pour : 26 voix Contre : 0 voix

Unanimité ☒

Majorité ☐

Abstention : 0 voix



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ